



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 13 mai 2009 — N° 29

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Legault (Rousseau) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au Vérificateur général du Québec d'enquêter sur le programme FIER (Fonds d'intervention économique régional).

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 5 minutes sont allouées au député indépendant et 11 minutes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Un débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gauthier, leader adjoint du gouvernement, dépose :

Un document présentant la politique des Fonds d'intervention économique régionaux concernant les conflits d'intérêts.

(Dépôt n° 329-20090513)

Le débat se poursuit.

13 mai 2009

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, rend la décision suivante sur une question de règlement soulevée par M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, relativement à l'obtention de la permission de l'auteur d'une motion pour la présentation d'un amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Règlement prévoit qu'une motion présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition ne peut être amendée, sauf avec la permission de son auteur. Conformément à l'usage voulant qu'un leader s'exprime au nom de son groupe parlementaire, celui-ci peut, au nom de l'auteur de la motion principale, accorder ou non sa permission.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 heures, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 20 et 52 du Règlement, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 13 h 30.

13 mai 2009

La séance reprend à 13 h 33.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire de l'Office Wallonie Bruxelles pour la jeunesse.

M. Blanchet (Drummond) fait une déclaration concernant la finale de la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

M. Tomassi (LaFontaine) fait une déclaration concernant les 20 ans du Conseil de la famille et de l'enfance.

M. Pinard (Saint-Maurice) fait une déclaration concernant la finale de la Ligue de hockey junior majeur du Québec.

M. Deltell (Chauveau) fait une déclaration concernant l'école Mont-Saint-Sacrement.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) fait une déclaration concernant le Mois de la sclérose en plaques.

13 mai 2009

Mme Beaudoin (Rosemont) fait une déclaration concernant Ariane Moffatt, Prix Rapsat-Lelièvre 2009.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant le transport en commun.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant Samuel de Champlain.

À 13 h 47, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 heures.

Les travaux reprennent à 14 h 06.

Présentation de projets de loi

M. Bachand, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 40 Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 40.

13 mai 2009

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 47 Loi modifiant la Loi approuvant l'Entente concernant la construction et l'exploitation d'un centre hospitalier sur le territoire de Kahnawake

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

L'Entente concernant le financement de l'agrandissement et du réaménagement de l'immeuble du centre hospitalier Kateri Memorial.

(Dépôt n° 330-20090513)

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 47.

Mme Weil, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 46 Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 46.

13 mai 2009

M. Tomassi, ministre de la Famille, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 51 Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 51.

Mme Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 49 Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 49.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 212 Loi concernant la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 331-20090513)

M. Curzi (Borduas) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

La motion est adoptée.

13 mai 2009

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 212 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 12 mai 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse et modifiant diverses dispositions législatives. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 332-20090513)

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 7, 8, 9 avril, 7 et 12 mai 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 333-20090513)

Dépôts de pétitions

Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 161 citoyens et citoyennes de la circonscription de Matapédia, concernant le financement des Auberges du cœur du Québec.

(Dépôt n° 334-20090513)

13 mai 2009

M. Kotto (Bourget) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 40 citoyens et citoyennes de Montréal, concernant la mise en place d'un partenariat public-privé créant le Fonds de développement des jeunes enfants.

(Dépôt n° 335-20090513)

M. Blanchet (Drummond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 164 citoyens et citoyennes de la circonscription de Drummond, concernant le financement des Auberges du cœur du Québec.

(Dépôt n° 336-20090513)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Lemay (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 240 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement des Auberges du cœur du Québec.

(Dépôt n° 337-20090513)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Legault (Rousseau) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

13 mai 2009

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale demande au Vérificateur général du Québec d'enquêter sur le programme FIER (Fonds d'intervention économique régional).

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 29 en annexe)

Pour : **52** Contre : **58** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Deltell (Chauveau) propose une motion concernant le Royal 22^e Régiment; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2) et 185 du Règlement, Mme Normandeau, vice-première ministre, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Bonnardel (Shefford), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 15^e anniversaire de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec qui se réunit aujourd'hui, 13 mai et demain 14 mai 2009, pour sa 15^e assemblée générale annuelle;

QU'elle salue l'engagement de ces hommes et de ces femmes qui ont servi la population du Québec à titre de député de leur région;

QU'elle signale particulièrement le travail de messieurs Jean-Pierre Saintonge, Michel Bissonnet ainsi que François Gendron qui ont participé à l'élaboration et à la présentation de la *Loi créant l'Amicale des anciens parlementaires du Québec* en décembre 1993.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

13 mai 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Trottier (Roberval), M. Grondin (Beauce-Nord), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral et de Postes Canada qu'ils prennent des engagements clairs et fassent connaître rapidement leurs intentions relativement au maintien des services postaux pour les communautés rurales du Québec et qu'elle demande « que le gouvernement [fédéral] déclare explicitement que les services postaux ruraux font partie intégrante de l'obligation d'assurer un service universel », tel que le stipule le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes rendu public le 30 avril dernier;

QUE l'Assemblée signifie également au gouvernement fédéral que le service postal fait partie intégrante des éléments nécessaires à une politique dynamique d'occupation des territoires.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2) et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 34, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 26, 27 et 28 mai 2009 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

13 mai 2009

- Confédération des syndicats nationaux
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
- Centrale des syndicats du Québec
- Médecins québécois pour le régime public
- Fédération des médecins spécialistes du Québec
- Conseil du statut de la femme
- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
- Coalition Solidarité Santé
- Centre de santé des femmes de la Mauricie
- Clinique des femmes de l'Outaouais
- Centre de santé des femmes de Montréal
- Secrétariat intersyndical des services publics
- Association des radiologistes du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

13 mai 2009

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi permettant la mise en œuvre de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ainsi que d'autres ententes du même type;
- la Commission de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi sur l'Institut national des mines;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur les résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi donnant suite au discours sur le budget du 24 mai 2007, à la déclaration ministérielle du 1^{er} juin 2007 concernant la politique budgétaire 2007-2008 du gouvernement et à certains autres énoncés budgétaires.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

13 mai 2009

Adoption du principe

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 14, Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 14 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 14 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 14 mai 2009, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 16 heures, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 14 mai 2009, à 10 heures.

Le Président

YVON VALLIÈRES

13 mai 2009

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Legault (Rousseau) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant le programme FIER (Fonds d'intervention économique régional) :

(Vote n° 29)

POUR - 52

Aussant	Cloutier	Leclair	Rathé
Beaudoin	Curzi	Legault	Rebello
<i>[Rosemont]</i>	Deltell	Léger	Richard
Beaudoin	Doyer	Lemay	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
<i>[Mirabel]</i>	Drainville	Malavoy	Robert
Bédard	Ferland	Maltais	Roy
Bergeron	Gaudreault	Marois	Simard
Bérubé	<i>[Jonquière]</i>	McKay	<i>[Richelieu]</i>
Blanchet	Gauvreau	Pelletier	St-Arnaud
Bonnardel	Girard	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Traversy
Boucher	Grondin	Pelletier	Tremblay
Bouillé	Hivon	<i>[Rimouski]</i>	Trottier
Caire	Khadir	Picard	Turcotte
Champagne	Kotto	Pinard	Villeneuve
Charette	Lapointe	Poirier	

CONTRE - 58

Arcand	Chevarie	Lehouillier	Simard
Auclair	Courchesne	Lessard	<i>[Dubuc]</i>
Bachand	Diamond	MacMillan	Sklavounos
<i>[Outremont]</i>	Drolet	Mamelonet	St-Amand
Bachand	Dubourg	Marcoux	St-Pierre
<i>[Arthabaska]</i>	Dupuis	Marsan	Thériault
Beauchamp	Dutil	Matte	Tomassi
Bergman	Gagnon-Tremblay	Ménard	Vallée
Bernard	Gaudreault	Moreau	Vien
Bernier	<i>[Hull]</i>	Morin	Weil
Billette	Gautrin	Normandeau	Whissell
Blais	Gonthier	Ouellette	
Bolduc	Hamad	Ouimet	
Boulet	Huot	Paquet	
Carrière	James	Pigeon	
Charbonneau	Kelley	Reid	
Charlebois	L'Écuyer	Rotiroti	